

## Politiques locales et diversité

Dans le cadre de la célébration du 10ème anniversaire de l'Agenda 21 de la culture, ont été rédigées plusieurs fiches thématiques.

Chaque fiche capitalise nos acquis en reprenant des extraits provenant des documents que nous avons produit pendant ces 10 ans, ainsi que des citations d'autres documents fondateurs.

Les fiches ont été élaborées par Mariona Peraire et Joana Valent (Université Ramon Llull, Barcelone) et Jordi Pascual (coordinateur de la Comission Culture de CGLU).

---



« La **diversité culturelle est le principal patrimoine de l'Humanité**. Elle est le produit de milliers d'années d'histoire, le fruit de la contribution collective de tous les peuples, à travers leurs langues, leurs idées, leurs techniques, leurs pratiques et leurs créations. La culture revêt différentes formes, qui se sont toujours construites dans une relation dynamique entre sociétés et territoires. » [Agenda 21 de la culture, Article 1.](#)

« La diversité culturelle est, pour le genre humain, **aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant**. La diversité des expressions culturelles est porteuse de richesse. (...) La diversité est un élément constitutif de la culture. Elle remet beaucoup en question les discours officiels sur la culture et les politiques culturelles, en particulier ceux qui se fondent sur l'homogénéité et/ou ceux qui présentent des manques en termes de démocratie. La

diversité offre un nouveau prisme conceptuel pour décrire les politiques culturelles locales actuelles, et permettra probablement d'en articuler de nouvelles. » [Agenda 21 de la culture](#).

« A l'échelle internationale, l'importance de la diversité culturelle a été reconnue en 2001 dans la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, mais le pas décisif a été l'adoption par l'UNESCO en 2005 de la [Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#), qui est rentré en vigueur en 2007. La Convention a marqué un tournant en ce qui concerne la reconnaissance de la diversité culturelle. » [Web Agenda 21 de la culture : Politiques locales et diversité culturelle](#).

« La [diversité culturelle](#) peut être définie comme principe d'organisation d'une pluralité culturelle durable, dans et à travers les sociétés. La diversité culturelle est dès lors bien plus qu'un menu à liste ouverte de différences ou de variations. Il s'agit d'un mécanisme pour organiser le dialogue le plus productif possible entre des passés pertinents et des futurs désirables. (...) La diversité culturelle est un mécanisme qui garantit que la créativité, la dignité et la tolérance seront des partenaires plutôt que des victimes dans l'établissement de modèles de développement durable. En d'autres mots, maximiser la diversité culturelle est la clé qui permet de faire de la culture une ressource renouvelable dans l'effort pour pérenniser le développement. » UNESCO, [Déclaration Universelle sur la Diversité Culturelle](#) (2001), document d'accompagnement.



#### « [Artículo 1 – La diversité culturelle, patrimoine commun de l'humanité](#)

“La culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace. Cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités qui caractérisent les groupes et les sociétés composant l'humanité. Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité et elle doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures”.

#### [Artículo 2 – De la diversité culturelle au pluralisme culturel](#)

“(…) Le pluralisme culturel constitue la réponse politique au fait de la diversité culturelle. Indissociable d'un cadre démocratique, le pluralisme culturel est propice aux échanges culturels et à l'épanouissement des capacités créatrices qui nourrissent la vie publique.”

#### [Artículo 3 – La diversité culturelle, facteur de développement](#)

“La diversité culturelle élargit les possibilités de choix offertes à chacun; elle est l’une des sources du développement, entendu non seulement en termes de croissance économique, mais aussi comme moyen d’accéder à une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle satisfaisante.”

#### Artículo 4 – Les droits de l’homme, garants de la diversité culturelle

“La défense de la diversité culturelle est un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine.” » UNESCO, [Déclaration Universelle sur la Diversité Culturelle](#) (2001)



« De nombreux éléments montrent que la diversité culturelle est aujourd’hui en danger dans le monde, du fait d’une **mondialisation qui standardise et exclue**. » [Agenda 21 de la culture, Article 2](#).

« Les **villes et les territoires locaux** sont un cadre privilégié pour une construction culturelle en constante évolution et constituent des **espaces de diversité créative**, où la confluence des différences (origines, points de vue, âges, sexes, ethnies et classes sociales) permet l’épanouissement personnel intégral. Le dialogue entre identité et diversité, entre individu et collectivité, est nécessaire tant à la construction d’une citoyenneté culturelle planétaire qu’à la survie de la diversité linguistique et qu’au plein épanouissement des cultures. » [Agenda 21 de la culture, Article 7](#).

« Évaluer correctement l’ensemble des apports de la création et de la diffusion des biens culturels – amateurs ou professionnels, de nature artisanale ou industrielle, individuelle ou collective – devient, dans le monde contemporain, un facteur décisif d’émancipation, de garantie de la diversité et, par conséquent, une conquête du **droit démocratique** des peuples à affirmer leur identité dans les relations entre les cultures. » [Agenda 21 de la culture, Article 12](#).<sup>8</sup>

« Le **rapport du PNUD sur le développement humain de 2004, titré La liberté culturelle dans un monde diversifié**, a récemment mis en lumière le besoin impérieux de « reconnaître les différences, défendre la diversité et encourager la liberté culturelle, de façon à ce que tout le monde ait la possibilité de parler sa langue, de pratiquer sa religion et de participer à la création de sa culture, afin que chacun puisse choisir qui il est ». La diversité culturelle est un concept nouveau et difficile, mais beaucoup de villes et de gouvernements locaux le prennent déjà en considération, selon diverses significations. » **Jordi Pascual**, dans [« Résumé exécutif »](#), *Rapport 1 : Politiques locales pour la diversité culturelle. Résumé exécutif* (2006).

« Les villes intègrent désormais les approches sur la diversité culturelle dans leurs politiques locales, d’autant que la diversité a de **multiples significations** selon qu’elle est vue par rapport au contenu, aux acteurs ou aux ethnies.

- a) Liées aux **«formats»** (les villes ont cherché un équilibre des formats des agents culturels, classés par ordre de grandeur) et aux « sous-secteurs » (du patrimoine

aux créations contemporaines).

- b) Liées à l'implication de divers **agents** (publics, ONGs, privés) dans le système culturel local.
- c) Compris du **point de vue anthropologique ou ethnique**, se traduit par un changement dans le type de soutien des villes à la culture locale, dans le sens où elles accordent davantage d'attention à la présence de "minorités" dans leur écosystème culturel. » **Jordi Pascual**, dans [« Résumé exécutif »](#), *Rapport 1 : Politiques locales pour la diversité culturelle. Résumé exécutif* (2006).

« Les concepts d'« **écosystème culturel local** » et d'« **écologie culturelle** » facilitent la compréhension et permettent la conversion en politiques des approches sur la diversité culturelle. (...) Lorsqu'on analyse la diversité depuis une perspective historique, on constate que toutes les villes ont connu (et connaissent) des processus **d'hybridation ou d'interculturalité**. Les villes sont les lieux où les gens de différentes origines se rencontrent, interagissent et créent de nouveaux modes d'expression culturelle. » **Jordi Pascual**, dans [« Résumé exécutif »](#), *Rapport 1 : Politiques locales pour la diversité culturelle. Résumé exécutif* (2006).

« L'**interculturalisme** vise à reconnaître explicitement la valeur de la diversité tout en faisant le maximum pour multiplier les **interactions, les mélanges et l'hybridation** entre les communautés culturelles. » **Irena Guidikova**, Responsable de Division, Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel, Conseil de l'Europe, dans [« Qui a peur de la diversité? »](#), *Rapport 5: Villes, cultures et développement. Un rapport qui célèbre le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture* (2009).

« En raison de la notoriété de la ville, en particulier grâce à une forte diaspora vivant dans les grandes métropoles internationales, un intérêt particulier a été réservé à Essaouira qui constituait un **exemple rare de diversité culturelle ayant coexisté dans un climat de tolérance et de paix**. Cet intérêt s'est traduit par une volonté de préserver le patrimoine commun à toutes les cultures ayant participé à forger l'identité souirie. » **Asma Chaabi**, Maire d'Essaouira, dans [« L'Agenda 21 de la culture et Essaouira »](#), *Rapport 5: Villes, culture et développement. Un rapport qui célèbre le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture* (2009).

« Dans une société de plus en plus diverse, l'éducation en diversité culturelle et la promotion des **compétences interculturelles** deviennent des priorités. Et non pas seulement pour le département de la culture, mais aussi pour les autorités en charge de l'éducation. En outre, l'importance croissante acquise par la diversité culturelle a accru le besoin d'unir politiques culturelles et politiques sociales. Ainsi, les départements dédiés à l'inclusion sociale incluent désormais la dimension de la culture dans leurs programmes et n'ignorent plus les différences existantes de savoirs, de langue et de valeurs de la population.

(...) L'intérêt vers la diversité culturelle est allé de pair avec un renforcement de l'usage des espaces publics pour des activités culturelles. Le concept d'« **espace public** », un peu délaissé à la fin du XXe siècle, retrouve de son importance, même si son organisation « culturelle » est plus difficile que jamais. (...) Le loisir, les industries créatives et le tourisme culturel sont des secteurs qui connaissent un essor exceptionnel. Le contenu culturel est au centre même de la société de la connaissance. Le concept de « **diversité productive** » est extrêmement attrayant. « La diversité culturelle – des personnes, des aptitudes et des pratiques, des produits, des marchés et des goûts – est bonne pour l'innovation et pour favoriser la durabilité dans une économie de la connaissance créative », affirme Colin

Mercer. (...) La diversité culturelle peut être un stimulus vital pour le développement d'entreprises culturelles en contribuant à ouvrir de nouveaux marchés culturels et créatifs », déclare Kevin Robbins. (...) La diversité culturelle mérite une architecture politique solide, susceptible de permettre aux citoyens de participer à l'élaboration de **politiques culturelles participatives ou délibératives**. » **Jordi Pascual**, dans **« Résumé exécutif »**, *Rapport 1 : Politiques locales pour la diversité culturelle. Résumé exécutif* (2006).

« Gérer la diversité signifie également repenser les programmes de nos institutions culturelles, animer la **« gouvernance »**, **penser à la prochaine génération**. » **Bettina Heinrich**, Directrice du département de la planification stratégique pour la culture, Sénat de Berlin (2007-2009), dans **« Les villes en évolution et le nouveau rôle de la politique urbaine : perspectives depuis l'Allemagne »**, *Rapport 5: Villes, cultures et développement. Un rapport qui célèbre le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture* (2009).

« La gouvernance doit être comprise comme une alliance entre l'administration locale et les citoyens, dans une **démarche « relationnelle »** **susceptible de permettre aux citoyens de participer à la vie culturelle** et aux politiques culturelles délibératives. Mais aussi comme une alliance entre un service municipal de la culture influent – dont le travail est sous-tendu par les valeurs intrinsèques de la culture – et des services ou agences (en charge de l'éducation, de l'inclusion sociale, du développement économique...) qui prennent en compte des approches culturelles dans leur mission. Et encore comme une alliance entre les différents niveaux de l'administration (organisations internationales, gouvernements nationaux, gouvernements locaux) dans des programmes à long terme avec une **responsabilité partagée**. » **Web Agenda 21 de la culture, Politiques locales et diversité culturel**.

« La diversité est la seule véritable chose que nous ayons tous en commun. Fêtons-la chaque jour ». **Anonyme**, cité par Irena Guidikova dans **« Qui a peur de la diversité? »**, *Rapport 5: Villes, cultures et développement. Un rapport qui célèbre le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture* (2009).

## Contact

Comission culture de CGLU  
CGLU  
C/ Avinyó, 15  
08002 Barcelone

Email [info@agenda21culture.net](mailto:info@agenda21culture.net)  
Web [www.agenda21culture.net](http://www.agenda21culture.net)  
Twitter [@agenda21culture](https://twitter.com/agenda21culture)

